

Bienvenue à la toute dernière édition du bulletin d'informations du RCRI.

INDEMNITÉ HEBDOMADAIRE ET MONTANT MAXIMUM D'ASSURANCE-EMPLOI (AE)

En raison de la récente modification législatives sur l'assurance-emploi, entrée en vigueur le 1er janvier 2024, le niveau maximum des prestations d'assurance-emploi est passé de 650 \$ à 668 \$. Afin d'offrir un régime égal ou supérieur à l'assurance-emploi, le niveau maximum des prestations d'invalidité de courte durée a été augmenté à 690 \$ par semaine pour les nouvelles demandes à compter du 1er janvier 2024, contre 650 \$ actuellement, il n'y aura aucun changement au niveau de cotisation actuel.

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DEMANDES DE RÉCLAMATION RCRI

Veillez soumettre votre demande de réclamation RCRI dès que possible après la période d'attente de 7 jours. Si les trois déclarations de réclamation ne sont pas reçues dans un délai de 3 mois (90 jours), votre demande sera refusée pour dépôt tardif.

Une demande de réclamation complète comprend:

- 1) Déclaration du promoteur de régime soumise par Air Canada
- 2) Déclaration du participant complétée et soumise par le membre
- 3) Déclaration du médecin traitant complétée par le médecin traitant, MD et soumise par le membre ou le cabinet du médecin.

Il incombe au membre de s'assurer que les documents médicaux soumis par le cabinet du médecin sont complétés et soumis à l'administrateur du régime à temps.

La soumission de tous les documents requis mentionnés ci-dessus ne constitue pas une approbation de la réclamation.

INFORMATIONS MÉDICALES SUFFISANTES

Étant donné que le RCRI est une prestation de remplacement de revenu d'ordre médical, une preuve médicale est requise pour étayer votre demande. Un certificat médical ou une note du médecin indiquant que vous devez vous absenter du travail ne suffit pas.

Exemples de Justificatifs Médicaux:

- Confirmation des dates de traitement et des étapes suivantes du plan de traitement, y compris la confirmation des rendez-vous de suivi;
- Copies de toutes les notes de consultations, des évaluations médicales, et résultats de tests.

Administration: Canadian Benefits Consulting Group
Téléphone: 416-488-7755; Toll Free: 1-800-268-0285
Télécopieur: 416-488-7774

LES CAS DE FRAUDE

Si vous soupçonnez une fraude aux prestations, veuillez remplir le formulaire dans le lien fourni avec l'assureur :

<https://www.manuvie.ca/particuliers/soutien/regimes-collectifs/assurance-collective/regime-assurance-travail/formulaire-en-ligne-signalez-et-protégez.html>

VOTRE CONSEIL FIDUCIAIRE RCRI – COMMUNICATION

Le conseil fiduciaire du RCRI est à la disposition des membres pour répondre à leurs questions sur le RCRI à partir de leur courrier électronique personnel. Les administrateurs ne communiquent pas par le biais du courriel de AC. Lorsque vous contactez les administrateurs, veuillez vous adresser à l'administrateur de votre région. Dans le courriel, veuillez indiquer votre **nom**, votre **numéro d'employé** et votre **lieu de travail**.

En Solidarité,
VOTRE CONSEIL DES FIDUCIAIRES RCRI

Terry Carlucci – Fiduciaire RCRI Central Region

Terry@unifor2002.org

Aéroport de Toronto – YYZ;
Centre d'appel de Toronto – YYZRR;
Customer Journey Mgr. – CJM;
Aéroport d'Ottawa – YOW
Affectation de équipages des opérations aériennes - YYZ

Sophia Michailidis - Fiduciaire RCRI Eastern Region

Sophia@unifor2002.org

Aéroport Montréal – Trudeau – YUL;
Centre d'appel de Montréal – YULRR;
Aéroplan Montréal – YUL AE;
Affectation des équipages en vol – YUL / YYZ
Aéroport de Québec – AC YQB

Martin Melanson – Fiduciaire RCRI Atlantic Region

Martin@unifor2002.org

Aéroport St. John's TN – YYT;
Aéroport Halifax – YHZ;
Centre d'appel de Saint John – YSJCC

Astrid Metzler – Fiduciaire RCRI Western Region

Asrid@unifor2002.org

Aéroport de Calgary – YYC;
Aéroport d'Edmonton – YEG;
Calgary Customer Relations – YYC CR
Aéroport de Winnipeg – YWG

Ross McConkey – Fiduciaire RCRI Pacific Region

Ross@unifor2002.org

Aéroport de Vancouver – YVR;
Aéroplan Vancouver – YVR AE;
CLS Catering